Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture

Herausgeber: Société romande d'apiculture

Band: 138 (2017)

Heft: 7

Artikel: Traitement d'été contre Varroa destructor

Autor: Tschuy, Marianne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1068168

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Traitement d'été contre Varroa destructor

Marianne Tschuy, apiservice, Service sanitaire apicole (SSA), marianne.tschuy@apiservice.ch

L'ordonnance sur les épizooties (OFE art. 59 al. 1) nous rappelle les obligations générales des détenteurs d'animaux de rente : ils doivent soigner convenablement leurs animaux et prendre les mesures qui s'imposent pour les maintenir en bonne santé. Fait partie de ces soins : une lutte efficace contre le parasite varroa à l'aide des produits appropriés.

Avoir des abeilles résistantes à l'acarien varroa est le souhait de tous les apiculteurs. La recherche y travaille; cependant, une solution n'est malheureusement pas encore en vue.

Les acarioses des abeilles font partie des épizooties à surveiller (Ordonnance sur les épizooties, OFE art. 5). Néanmoins, et comme mentionné ci-dessus, la loi exige de l'apiculteur que ses abeilles soient « ...actives et pleines de vie, ne présentent que quelques individus dont les ailes sont atrophiées et le varroa est combattu d'après un concept efficace... » (cf. également « Manuel de contrôle - abeilles », www.osav.admin.ch).

Au courant du mois d'août, les colonies commencent à élever les abeilles d'hiver. Il est primordial qu'elles soient en bonne santé, non atteintes de virus transmis par varroa et capables ainsi d'assurer la survie de la colonie jusqu'au printemps prochain. Le premier traitement estival à l'acide formique doit de ce fait être effectué avant fin juillet au plus tard.

L'apiculteur enlèvera les hausses 5 à 7 jours avant ce traitement et nourrira ses colonies avec env. 6 I de sirop. Les abeilles apprécieront d'avoir cette nourriture à disposition lors du traitement. Il contrôlera également la chute naturelle de varroa. Ceci dans le but d'identifier les colonies très infestées. Au-delà d'une chute de 10 acariens par jour, un traitement d'urgence s'imposera. Ce sera en effet le dernier moment de sauver ces colonies et d'empêcher qu'elles mettent en péril tout le rucher.

S'il travaille avec des ruches Dadant, l'apiculteur remettra les fonds varroa. Il surveillera de près la météo: ces dernières années, sur la Côte vaudoise par exemple, les températures étaient parfaites la dernière semaine de juillet (entre 25°C-30°C) mais trop élevées les premières semaines d'août.

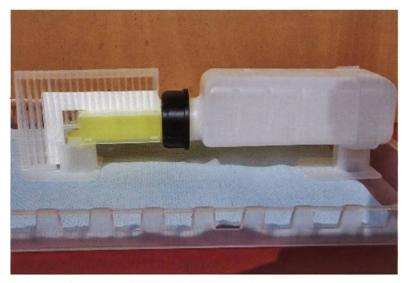
Nous déconseillons d'effectuer un traitement à des températures extérieures au-delà de 30°C, les dégâts éventuels causés à la reine et/ou au couvain pouvant être importants.

Nous recommandons d'effectuer ce premier traitement également sur les jeunes colonies formées en mai et en juin.

Le second traitement d'une durée de deux semaines devra commencer au plus tard à miseptembre. A cette période de l'année, toutes les jeunes colonies, mêmes celles formées fin juin ou en juillet, doivent impérativement être traitées en même temps que les colonies de production.



Application du diffuseur Liebig sur une jeune colonie. (Photo: ©apiservice)



Diffuseur Nassenheider professionnel (Photo: @apiservice)

Le SSA recommande d'utiliser les diffuseurs qui permettent de contrôler la quantité d'acide évaporé, c'est-à-dire soit le Nassenheider professionnel, soit le Liebig. Les aide-mémoire sont à votre disposition sur le site *www.apiservice.ch/varroaF*, traitement estival.

A plusieurs reprises cette année, des résidus de Coumaphos (substance active de Perizin et de CheckMite +) ont été trouvés dans les échantillons d'abeilles intoxiquées. Nous supposons une exposition chronique des abeilles à cette substance qui se trouverait dans la cire. Celle-ci peut avoir des effets négatifs sur la santé de vos colonies (voir article scientifique « Field-Level Sublethal Effects of Approved Bee Hive Chemicals on Honey Bees, 2013 », www.apiservice. ch/sublethal).

2016 - année record pour l'élevage

Jürg Glanzmann, apiservice/service spécialisé Elevage, juerg.glanzmann@apiservice.ch

Au cours de l'année dernière, les éleveuses et les éleveurs ont été très actifs. Les chiffres se sont situés nettement au-dessus de la moyenne, aussi bien en ce qui concerne les reines montées dans les stations de fécondation que le nombre de tests de performance réalisés.

Le service spécialisé Elevage est géré par apiservice depuis 2013. En tant que membres d'apisuisse, l'organisation de races de la Société Romande d'Apiculture (SAR), l'association Mellifera et la Schweizerische Carnicaimker-Vereinigung (SCIV) peuvent profiter de l'encouragement de l'élevage mis en place par la Confédération. apiservice est le lien entre les organisations de races et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et effectue diverses tâches administratives et de coordination.